

-----

## CONGRÈS DE LYON - 1878

-----

Le deuxième Congrès ouvrier se tint du 28 janvier au 8 février 1878, dans la salle du théâtre des Variétés (1).

Le Congrès devait se tenir en 1877. Il fut retardé par les événements politiques du 16 mai (\*).

Les proclamations qui furent lancées par la Commission d'organisation étaient empreintes de cet esprit de calme et de sagesse que nous avons déjà remarqué au Congrès de Paris. Il n'est point parlé de révolution.

*«Il est nécessaire, disait le manifeste de la Commission organisatrice, que le Congrès soit imposant par la sagesse et le calme de ses délibérations (2)».*

Et plus loin :

*«Nous devons surtout ne pas perdre de vue que l'intérêt de la question sociale est tout dans la justesse des arguments employés au développement des idées économiques et de travail, et que les solutions doivent être sensées et pratiques (3)».*

Le Congrès, déjà reculé au commencement de décembre à cause des événements du 16 mai, le fut encore jusqu'au début de 1878.

*«Malgré que le 14 octobre ait rendu à la France, nous dit la Commission, sa représentation nationale, le régime du 16 mai continuait à se maintenir en face du verdict du suffrage qui le condamnait et beaucoup crurent à la possibilité d'un coup de main de la part des hommes de ce gouvernement».*

-----

Le président de la première séance, M. Chépié, délégué des tisseurs de Lyon, insiste encore sur le côté pratique et sage que doivent envisager les congressistes: *«Nous ne sommes pas des utopistes insensés, professant la haine contre tout ce qui existe (4)».* «La classe des travailleurs, ajoute M. Louis Besson, secrétaire de la Commission d'organisation du Congrès, *ne recherche son résultat que dans une solution pacifique».*

Les études du Congrès devaient porter sur les questions professionnelles: travail des femmes, chambres syndicales, crises industrielles et chômages, instruction, enseignement professionnel et apprentissage, caisses de retraites à la vieillesse et aux invalides du travail, travail agricole et rapports entre les ouvriers des villes et ceux des campagnes, vagabondage et mœurs dans les centres industriels et conseils de prud'hommes. Ce n'est qu'au débat du Congrès qu'on ajouta au programme une question politique: *De la représentation du prolétariat au Parlement.*

(1) Voir séances du Congrès ouvrier de France. Deuxième session. Lyon, Jules Trichet, quai de la Guillotière, 15. - 1878. (Bibliothèque du Musée social, n° 6.815.)

(\*) Crise institutionnelle opposant le président de la République Mac-Mahon, monarchiste, à la majorité parlementaire nouvelle, républicaine (A.M.).

(2) ibid (1) p. 7. (3) ibid (1) p. 8. (4) ibid (1) p. 13.

La note caractéristique de ce deuxième Congrès est la note anti-religieuse. Ces ouvriers étaient d'opinion modérée et toute leur violence se tourne contre l'Eglise..

M. Chausse, délégué de l'ameublement de Paris, se plaint du: «...*Temps gaspillé à enseigner le catéchisme et l'Histoire Sainte, à apprendre aux enfants à admirer Abraham chassant sa femme et son enfant avec un pain et une cruche d'eau pour toutes ressources, Judith assassinant son amant sous prétexte de patriotisme...* Qui de nous, ajoutait-il, ne regrette aujourd'hui le temps considérable employé à nous bourrer la mémoire de ces faits très curieux, mais dont le sens heureusement n'est pas compris des enfants, car l'application de ces doctrines les mènerait tout simplement devant les Cours d'assises(5)».

Il faut noter que c'est à ce Congrès que, pour la première fois, le collectivisme fut prôné par MM. Dupire, Ballivet, Calvinhac et Thierry (de Reims).

M. Dupire lit un long manifeste où il est question de l'inutilité de la coopération, qui est seulement un moyen de permettre aux plus habiles ouvriers d'entrer dans la bourgeoisie...

«*Le chiffre de la production annuelle française s'élève à 18 milliards, sur lesquels 2 milliards 1/2 sont attribués au salaire général... La liberté sans garantie ressemble à la liberté du mouton dans la plaine en face du loup... Il faut que la possession des instruments de travail et du sol ne soit plus le privilège de quelques-uns; mais au contraire que ces conditions indispensables de la vie humaine soient appropriées collectivement*».

Ce manifeste fut applaudi, ce qui n'empêcha pas les protestations de s'élever nombreuses et violentes contre cette déclaration, que son auteur avait lue avec une certaine défiance et sur la fin du Congrès.

M. Gayet, délégué des corporations ouvrières de Trévoux, M. Pessey, délégué de Besançon et M. Labouret, membre de la Commission d'Initiative, firent entendre d'énergiques protestations; mais il fut donné à M. I. Finance de prendre à parti la chimère collectiviste et de rétorquer point par point l'argumentation révolutionnaire.

M. Isidore Finance, peintre en bâtiments, aujourd'hui l'un des membres les plus actifs de l'Office du travail français, appartient à l'école positiviste. La rectitude de son jugement et la fermeté de ses convictions l'avaient mis au premier rang du mouvement ouvrier.

«*Je dois dire que vous tous trompez, dit M. Finance, si vous croyez qu'en prêchant l'appropriation collective du sol, vous amènerez le paysan à la République et au socialisme. Privé pendant si longtemps de sa liberté sous le joug féodal, croyez bien qu'il n'est pas pressé d'accepter le joug de la collectivité.*

*La propriété impersonnelle, anonyme, est la pire des propriétés. Le propriétaire-individu peut encore se montrer accessible à la pitié, à la justice, à la honte; le propriétaire-corporation est sans entrailles, sans remords. C'est un être fantastique, inflexible, dégagé de toute passion et de tout amour.*

*Si encore il était démontré que la cause du progrès est attachée au principe de la communauté, s'il était démontré que les majorités ont toujours raison! Mais non, c'est le contraire qui a lieu. C'est la minorité toujours, et quelquefois un homme seul, qui commence à avoir raison contre tout le monde.*

*Le plus plaisant, c'est qu'on voudrait me faire croire à l'appropriation collective, au nom de la science, de la science sociale, et voici le raisonnement soi-disant scientifique qui a la prétention de m'imposer la foi: au début, dans toutes les sociétés primitives, en Europe, en Asie, en Afrique, chez les Germains, chez les Slaves, chez les Indiens, la propriété n'avait pas la forme que nous voyons en vigueur autour de nous; la terre était, comme elle l'est encore en Russie et à Java, la propriété collective de la tribu... Le droit exclusif et héréditaire d'un homme sur une portion du sol est d'origine récente, il apparaît à Rome pour la première fois. L'Individualisation de la propriété foncière n'est donc pas un phénomène primordial, mais bien un phénomène dérivé.*

*Les communes agricoles de la Russie et de l'Inde seraient donc les modèles offerts à nos libres paysans. Nous croyons, nous, au contraire, que ce n'est pas par hasard que toutes les populations inférieures sont restées à la propriété collective; que ce n'est pas par hasard que dans les Congrès de l'Internationale avant 1870, la propriété individuelle était surtout défendue par les délégués français.*

(5) ibid (1) p. 263.

*La propriété, de commune qu'elle était à son origine, est devenue collective en passant par la tribu, pour arriver à être personnelle dans la famille moderne: voilà la loi naturelle et le progrès ne rétrograde point. Le présent, fils du passé, est gros de l'avenir, a dit Leibnitz avec raison. Loin de retourner à la collectivité, la propriété restera personnelle, et, ce qui la réglera, ce ne sera pas une législation nouvelle, mais bien une morale nouvelle. La supériorité de l'avenir sur le passé sera, sur toutes les questions, l'abandon de la force légale, pour la soumission à une morale scientifique volontairement acceptée.*

*La propriété n'est pas la seule question où, sous prétexte de progrès, on nous propose de retourner en arrière. La famille, qui a suivi la même progression que la propriété dans le développement historique, a à subir également les attaques des novateurs.*

*L'union des deux sexes, libre au début, polygame ensuite, devient monogame à la fin, voilà la loi naturelle, et si le progrès fait encore un pas, ce sera assurément dans la même direction, par la suppression de la pluralité des mariages successifs et non par le retour à l'union libre, comme le voudrait un de nos hommes d'Etat, qui ne considère le divorce que comme la première étape vers ce but.*

*Si la solution des questions sociales s'obtenait en comptant des voix, certes je consentirais à les consulter; mais la science sociale, comme toutes les autres sciences positives, est basée sur la connaissance des lois naturelles, indépendantes de toute volonté, de tout arbitraire.*

*Quand un individu est malade, il ne viendra à personne l'idée de mettre aux voix le remède qu'il devra prendre.*

*Il est devenu de mode dans le monde de ceux qui se préparent à gouverner l'Etat, de dénigrer l'Etat. L'on se présente devant les électeurs en disant: «Citoyens, je ne veux ni Etat, ni gouvernement, ni président, ni maître, ni chef en quoi que ce soit; vous pensez comme moi; il faut faire prévaloir nos idées, nommez-moi votre chef. Et le boniment réussit ».*

Les paroles de M. Finance sont couvertes d'applaudissements. Huit délégués votent seuls en faveur de la motion collectiviste.

M. Pessey, de Besançon proteste avec énergie contre les théories émises par Dupire et Ballivet:

*«Nous sommes venus ici, dit-il, pour tâcher d'améliorer le sort des travailleurs par des moyens immédiats, honnêtes et pratiques, non pour entendre de ces discours incompris qui ne peuvent avoir d'autre but que d'égarer nos débats en dehors du programme».*

Et M. Labouret, au nom de la commission d'organisation ajoute:

*«Il y va de l'existence des Congrès futurs, qui pourraient être compromise par les théories émises à cette tribune».*

L'amendement de MM. Dupire et Ballivet était ainsi conçu:

*Considérant :*

*Que l'émancipation économique des travailleurs ne sera un fait accompli que lorsque ceux-ci jouiront du produit intégral de leur travail;*

*Que pour atteindre ce but, il est nécessaire que les travailleurs soient les détenteurs des éléments utiles à la production: matière première et instruments de travail;*

*Conséquemment,*

*Le Congrès invite toutes les associations ouvrières, en général, à étudier les moyens pratiques pour mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments de travail.*

-----

La question du vagabondage amène à la tribune M. Calvinhac, délégué de Paris, qui prétend avoir droit à la parole sur ce sujet *«parce qu'il n'a jamais eu de domicile».*

M. Chepié, de Lyon, sous prétexte de traiter la même question, fait une longue et acerbe critique du cléricisme, nie la bonté d'un Dieu qui laisse subsister la guerre, bafoue Josué arrêtant le soleil, conteste le séjour de Jonas dans le ventre de la baleine.

De l'immoralité de la religion, M. Chepié passe à l'immoralité des employés d'octrois, ivrognes, contre-bandiers, débauchés, *«quand ils soupçonnent une femme de passer quelque chose qui doit payer entrée».*

## ***Essai de Congrès international.***

Le Congrès de Lyon, en se séparant, avait donné mandat aux Chambres syndicales parisiennes d'organiser un congrès international, en septembre 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle, le troisième Congrès national devant se tenir à Marseille en 1879.

Ce Congrès était annoncé et préparé, lorsque arriva un avis de la Préfecture de police à la commission d'organisation, portant que la réunion du Congrès international ne serait pas tolérée. La commission arrêta ses travaux.

C'est alors que les collectivistes, et celui qu'ils considéraient déjà comme leur chef, M. Jules Guesde, entrèrent en scène. Le mandat qu'abandonnaient les Chambres syndicales de Paris, les collectivistes le reprirent, soutenus par six chambres syndicales. Ils reçurent les délégués étrangers, en particulier les délégués des *Trade-Unions* anglaises, et passèrent aux yeux de tous les étrangers pour les représentants officiels des ouvriers français.

Cette audace les servit, les Chambres syndicales parisiennes demandèrent pour leurs délégués des cartes d'invitation au Congrès, qui devait se tenir au domicile particulier de M. Finance, 104, rue des Entrepreneurs à Grenelle. C'était reconnaître implicitement l'autorité de M. Jules Guesde et de ses compagnons de lutte: MM. Massard, Gabriel Deville, J. Vaidy, A. Lavy, Henry Oriol, Styliet Paulard, Simon Boulet, Simon Soens, Julien Dupire, et Mme Bonneval.

Le 4 septembre, les congressistes se présentèrent rue des Entrepreneurs. Ils trouvèrent le domicile de M. Finance gardé par la police. Les organisateurs furent arrêtés, poursuivis et condamnés à la prison.

M. Jules Guesde ne demandait pas autre chose. Devant la dixième Chambre, où il comparut le 22 octobre, il présenta la défense collective de ses co-accusés et cette défense eut un retentissement immense, alors que le Congrès aurait sans doute passé inaperçu.

*« Le premier usage que fit de sa victoire le Tiers-Etat, de rien devenu tout, dit M. J. Guesde, ce fut d'abolir le droit d'aînesse, ce fut, pour me servir d'une expression de Gambetta, de faire disparaître cet attentat qui consistait à dépouiller les uns aux profit d'un seul dans les familles, pour satisfaire l'orgueil de la race, et rappeler tous les membres de la communauté à une part égale dans le patrimoine commun.*

*Or nous ne poursuivons pas autre chose.*

*Nous voulons à notre tour faire disparaître cet attentat, plus énorme, qui consiste à dépouiller dans la société le plus grand nombre au profit du plus petit, pour satisfaire l'oisiveté de quelques-uns.*

*Si la substitution de la famille égalitaire à la famille féodale d'autrefois était commandée par l'équité, comment la substitution de la société égalitaire à la société féodale d'aujourd'hui pourrait-elle ne pas l'être (6)?»*

M. Jules Guesde, qui entra ainsi dans le mouvement ouvrier, s'en était tenu jusqu'ici à l'écart. Il prévoyait une longue résistance de la part des ouvriers mutualistes et coopérateurs à ses doctrines collectivistes et révolutionnaires. Il s'était contenté de grouper des étudiants et de leur prêcher ses théories. A partir de ce moment, nous allons le voir à la tête du mouvement ouvrier.

-----

### **Léon de SEILHAC**

*“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 21 à 29

-----

(6) Voir le compte-rendu des débats: *Le Congrès ouvrier devant la Xème Chambre*. Bibliothèque du Musée social, n°5542.